



**Compte rendu du conseil d'administration
de l'Afac-Agroforesteries
du 30 mai 2024**

Validé lors du CA du
20-06-2024

administrateurs présents - administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Délégué : Sylvie Monier	Fédération régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes Délégué : Camille Chevallier
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Délégué : Salomé Dittiere	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Délégué : Morgane Laithier
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Délégué : Yann Gouez Délégué suppléant : Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Délégué : Estelle Le Guern
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Mandataire : Dany Chiappero Délégué : Corentin Lecouillard	SEPANT (Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine) Délégué titulaire : Flore Del Rio Délégué suppléant : Damien Avril
Corse	Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC) Délégué : Carole Anziani	<i>siège non pourvu</i>
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Délégué : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Délégué : Vincent Mangeot
Hauts-de-France	Atelier agriculture aversnois Thierache Délégué : Françoise Gion	UniLaSalle Délégué : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Délégué : Marion Bruère	Agrof'île Délégué : Antonin Mercier
Normandie	Pépinières Levavasseur Mandataire : Etienne Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Bocage Pays Branché Délégué : Etienne Berger	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Délégué : Pierre-Marie Moreau
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Délégué : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Délégué : David Campo
Pays de la Loire	De la haie à la forêt Mandataire : Cyrille Barbé	<i>siège non pourvu</i>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Délégué : Florian Carlet	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre Délégué : Danièle Ori

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	Les planteurs volontaires Délégué : Thierry Luisin

	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	SOLAGRO Déléгатaire : Frédéric Coulon
	CUMA de CEPVIL Mandataires : Philippe Gruau / Christian Perrois
Collège 3 Environnement – développement rural	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Déléгатaire : David Rolland
	L'Escuro, CPIE des Pays Creusois Déléгатaire : Stéphane Vassel

Salariés présents : Catherine Moret, Baptiste Sanson, Clara Picot et Maya Vavasseur (pour le volet communication), Benjamin Martin, Pierre Yves Le Bot (pour la présentation des nouveaux salariés)

Autre personne présente :

Soit 14 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 22 sièges (soit plus du 1/3 des membres conformément aux statuts pour délibérer). Plusieurs décisions feront l'objet d'un vote par Balotilo après le CA sur base des délibérations.

Réunion par webconférence Zoom de 16h30 à 18h45

Désignation d'un responsable du temps : Danièle Ori

Ordre du Jour :

SUJET	AVOIR	TYPE
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> Désignation « responsable du temps » durant le conseil d'administration – 2 mn <ul style="list-style-type: none"> Présentation des nouveaux salariés – 8 mn Validation du CR du 25 avril 2024 – 2 mn Vote du compte de résultats – 15 mn Retour travaux nouvelle identité – 20 mn Retour travaux commission vie associative – 30 mn Préparation de l'assemblée générale du 26 juin – 15 mn 	Information Décision Décision Information Décision Décision
Projets	<ul style="list-style-type: none"> Accord cadre de partenariat OFB/AFAC – 10 mn Présentation projet sur la formation CEZ Bergerie Nationale (sous réserve) – 10 mn 	Décision Décision
Questions diverses	5 min	

FONCTIONNEMENT

1) Présentation des nouveaux salariés

Pierre Yves Le Bot : Chargé administratif et financier, recruté en remplacement de Marie-Hélène Berthoud qui va partir à la retraite.

Benjamin Martin : Géomaticien, programmeur et gestionnaire de base de données, recruté en renfort de Lauranne Pille pour le développement des outils métiers, en particulier l'outil plantation.

La personne qui remplacera Clara Picot au poste de responsable communication a également été recrutée ; elle s'appelle Eléonore Linais et débutera son contrat le 10 juin.

Le trombinoscope des salariés à jour est consultable sur : <https://afac-agroforesteries.fr/equipe-salaries/>

2) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 25 avril 2024

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 25 avril 2024 sans demande de modification.

3) Compte de résultats 2023

	TOTAL CR	TOTAL CR sans fonds dédiés	GENERAL	TOTAL PROJET
			FONCTIONNEMENT- INTERNE	TOTAL PROJET
CHARGES				
Charges projets spécifiques		114 738,11		114 738,11
Fonctionnement+frais de mission		108 191,45	23 234,36	84 957,09
Personnel		489 038,00	44 668,41	444 369,59
versements		61 533,05		61 533,05
TOTAL CHARGES	952 364,00	773 500,61	67 902,77	705 597,84
reprise de fonds dédiés		241 338,12	30 000,00	211 338,12
subvention affectées au CR 2023		546 832,30	40 000,00	506 832,30
Autres		119 999,41	50 958,00	69 041,41
TOTAL PRODUITS	1 087 033,22	908 169,83	120 958,00	787 211,83
				-
frais de fonctionnement pris en charge projets				
résultat	134 669,22	134 669,22	53 055,23	81 613,99
fonds dédiés		178 863,39	60 000,00	118 863,39

COMPTE DE RESULTAT D'ACTIVITES		2023
CHARGES		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
60-Achat		571
Fournitures de bureau et administratives		115
Achat d'équipement		456
61-Services extérieurs		71548
Sous-traitance et prestations de service		45488
Maintenance		21298
Assurance		1680
Location bureaux et salles		3082
Documentation		0
62-Autres services extérieurs		123793
Honoraires		45709
Editions divers documents		1201
Indemnité administrateurs		20650
Frais administrateurs		10624
Frais déplacement partenaires		3010
Frais de mission salariés		30421
Réception		2679
Frais postaux		33
Abonnement internet et téléphone		2714
Frais de banque		366
Autres frais divers		1574
Formation		3880
Cotisation et adhésion liées à l'activité		932
63 - Impôts et taxes		618
64-Charges de personnel		489038
Rémunération du personnel		339586
Charges sociales		140489
Provisions pour congés payés		1591
Autres charges		7372
65-Autres charges de gestion courantes		1016
66-Charges financières		
67-Charges exceptionnelles		
charges sur exercice antérieur		
Autres charges		1016
68-Dotation aux provisions et amortissements		25384
Sous total reversement partenaires		61533
Végétal local		9434
Inter-Onvar		52099
TOTAL CHARGES		773501

COMPTE DE RESULTAT D'ACTIVITES		2023
PRODUITS		
PRODUITS ASSOCIATION		
adhésions		28050
cotisation outils		6400
Aide à l'embauche et transfert de charges		7333
produits financiers		4857
dons manuels		2199
transfert de charges d'exploitation		7753
produit de gestion courante		3382
TOTAL PRODUITS ASSOCIATIF		59974
Redevances Label		22722
TOTAL REDVANCES		22722
FONDS PRIVES		
biomasse		5958
Concours général		51975
Fonds pour l'Arbre		202876
Enseign'haie		4408
FPH		30000
création du Fonds		1179
fondation Crédit Mutuel		30000
Fondation Le Marchand		10000
TOTAL PRODUITS FONDS PRIVES		336396
SUBVENTIONS PUBLIQUES		
ONVAR (hors label)		66775
Inter-ONVAR		91524
Outil de plantation		1065
Biomasse		4256
Eagle Hedges		3907
Géohaie		
label haie		159344
Mob'biodiv Creuse		8948
Réunir Af		32894
Végétal local		105408
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES		474122
PRODUITS IMMOB.INCORPOREL		
développement outil de plantation		14956
TOTAL PRODUITS		908170
RESULTAT		134669
CONTRIBUTION EN NATURE		
FPH : mise à disposition bureau Paris		59256,56
Prestations		7608,98
Valorisation Bénévolat		49425
TOTAL CONTRIBUTION EN NATURE		116290,54

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration a pris connaissance de ces comptes provisoires qui doivent évoluer encore sur la question des amortissements. Le conseil d'administration valide que les comptes définitifs approuvés par le Commissaire aux Comptes seront votés par Balotilo à la suite du CA.

4) Retour de la commission Communication – avancement des travaux pour la nouvelle identité

À partir du logo et des couleurs valisés par le CA, il a été engagé un travail pour développer l'identité visuelle et concevoir la charte graphique du Réseau Haies.

L'identité visuelle est composée de différents choix (typographie, formes, couleurs,..), aussi appelés principes graphiques qui reflètent et donnent à voir l'image de l'association.

La charte graphique est un document normatif et un mode d'emploi de ces différents principes graphiques. Le respect de cette charte assure la reconnaissance (à la fois l'identification et la distinction) de l'association par le public auquel on s'adresse à travers nos éléments de communication, aussi bien en interne qu'en externe.

Documents produits et référencés dans la charte graphique :

IMPRIMÉS :

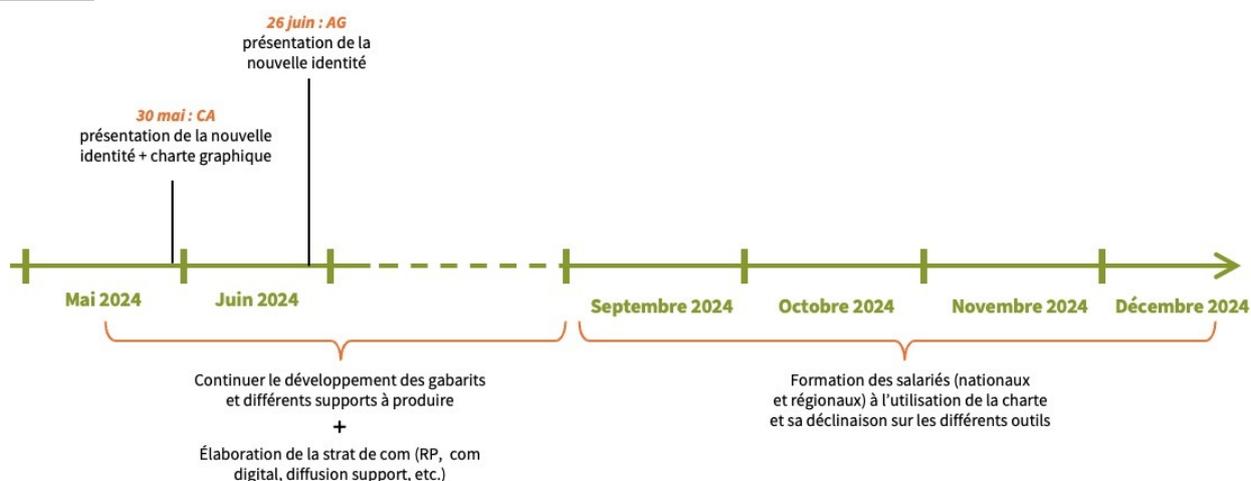
- Maquette de document rapport ou brochure (Couverture + Page type intérieure)
- Tête de lettre
- Carte de visite
- Communiqué de presse

NUMÉRIQUES :

- Déclinaison des fichiers de logos nationaux et régionaux, horizontaux et verticaux dans les différents formats et couleurs
- Gabarit de mailing
- Gabarit de post carrousel LinkedIn (carré + rectangle)
- Animation du logo
- Maquette d'habillage vidéo
- Masque pour support de présentation
- Signature mail
- Bannières web (468x60 px) ; (728x90 px) ; (970x250 px)

Ce travail a été présenté et modifié par la commission communication jeudi 16 mai puis validé par le bureau.

Calendrier :



Relevé des discussions au sein du CA :

- Les élus membres de la commission Communication remercient pour le travail réalisé, qui a été fluide et efficace
- La mise en situation du logo sur différents exemples de documents montre qu'il "fonctionne bien"

- La baseline nationale n'est pas encore validée. Et les baselines pour chaque association régionale seront à décider par chaque association régionale. Pour la baseline nationale, il importe de bien insister sur les termes "arbre" et "agroforesterie" car sinon risque que des structures se détournent du Réseau Haies en considérant qu'ils ne sont pas concernés par le sujet des haies (actuellement, la proposition provisoire et non validée de baseline nationale est "l'arbre nous réunit")/

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide la présentation de cette charte graphique lors de l'assemblée générale, ainsi que son inscription dans la convention de marque.

Le conseil d'administration prend acte que les logos et noms ont été déposés à l'INPI.

5) Retour de la commission vie associative

Où en sommes-nous ?

- Le projet de nouveaux statuts types "Réseau Haies régional" est finalisé, il a très peu évolué par rapport à la version transmise après le CA du 21 mars.
- Le projet de convention de marque est lui aussi quasi finalisé (reste à étudier l'intégration des retours reçus de l'Afac Haies et bocage de Normandie).

Ces deux documents vont pouvoir être envoyés au CA pour approbation par vote balotilo.

Rappel des étapes :

21 mars 2024	Réunion de CA du 21 mars	Restitution avancement au CA
		Diffusion statuts types aux Afac régionales après le CA du 21 mars
23 avril 2024 - 13h30 à 15h30	Réunion n°6 commission Vie associative	Finalisation Convention de marque et statuts types des Afac régionales ?
25 avril 2024	Réunion de CA du 25 avril	- convention de marque
Procédure d'aller/retour avec les CA des Afac nationale à définir et le CA de l'Afac nationale	Webinaire général pour expliquer toutes les évolutions du cadre associatif ?	à confirmer, si utile
	Autant d'intervention que de besoin lors des CA des Afac régionales, solliciter présence d'un représentant de l'Afac nationale	à caler, à la demande des Afac régionales - dates potentielles : CA 2 avril en HDF, CA 17 mai en PDL, CA le 13 mai en Occitanie
22 mai 2024 - 9h00 à 11h00	Réunion n°7 commission Vie associative	Intégration des retours sur projet de statuts types avec les Afac régionales et modification en conséquence de la convention de marque

30 mai 2024	Réunion de CA du 30 mai	Adoption version finale des statuts types des Afac régionales + convention de marque
Au plus tard le 11 juin 2024 (= 15 jours au moins avant l'AG)	Envoi des documents préparatoires à l'AG (RI national, statuts types régionaux, convention de marque)	
26 juin 2024	AGO de l'Afac nationale	Après une première partie statutaire "classique" d'AGO, une deuxième partie consacrée aux évolutions du fonctionnement associatif avec : - AGE rapide pour valider changement de nom - en AGO d'un temps de validation du RI national - vote des statuts types des Afac régionales et de la convention de marque Les résolutions seront prises pendant l'AG et les votes se feront par balotilo après l'AG.
de septembre à décembre 2024	AGE s des Afac régionales	Adoption des nouveaux statuts types Réseau Haies régional

Dates prévisionnelles des AGO des Afac régionales :

14 juin 2024	AGO Afahc Occitanie
18 juin 2024	AGO Afac Hauts-de-France
27 juin 2024	AGO Afac Haies et Bocage de Normandie
28 juin 2024	AGO Afac Pays de la Loire
??	AGO Afac Bourgogne-Franche-Comté
??	AGO Afac Nouvelle-Aquitaine

Dates prévisionnelles des AGE des Afac régionales :

27 septembre 2024	AGE Afac Hauts-de-France
en septembre 2024	AGE Afac Pays de la Loire

Pour information :

- Demande de rencontre envoyée par le bureau de l'Afahc Occitanie avec l'Afac nationale pour échanger sur ces évolutions du cadre associatif en Occitanie. Un rendez-vous devrait être programmé prochainement, la date est en cours de calage.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide que les nouveaux statuts types et le projet de convention de marque soient envoyés aux membres du CA Afac pour approbation par scrutin secret balotilo, avec possibilité de transmettre séparément des commentaires au sujet de ces documents (par exemple, des remarques qui pourraient permettre de comprendre la nature d'un vote / ou des remarques qui pourraient être intégrées par le bureau si ce sont des remarques mineures ne remettant pas en cause les grands principes de ces documents).

6) Préparation de l'assemblée générale du 26 juin 2024

La date a été reportée au 26 Juin de 9h à 12h30 du fait de l'assemblée générale de l'Afac Normandie à la date du 27 juin, date à laquelle l'AG Afac-Agroforesteries avait été initialement programmée (information transmise en janvier aux administrateurs).

Pour cette assemblée générale du 26 juin 2024, il est proposé le déroulement suivant :

Déroulement AG : 26 juin 2024

Début à 9h00 :

- **9h00 - 9h10 Accueil** (consignes / présentation du programme)

1^{ère} partie : AG de fin d'exercice de 9h10 à 10h45

- **9h10 - 9h20 Lecture du rapport moral du président – 10 min**

Le rapport moral développera les points suivants :

- Évolution de l'Afac : Nouveaux statuts, ARUP, nouvelles Afac régionales, adhérents, nouvelles embauches ; soutiens financiers privés,
- Appel de la haie et Pacte en faveur de la haie

- **9h20-10h10 Présentation du rapport d'activités – 40 min**

L'accent sera mis sur le travail en partenariat, avec proposition de faire un focus sur les partenariats suivants

- Focus n°1 = INTER-ONVAR (pour montrer d'autres partenaires)
- Focus n°2 = FNC-AFAC
- Focus n°3 = Convention AFAC-CDAF (CGA / cohérence des outils Plans de gestion)
- Focus n°4 = Collectif Nourrir

- **10h10 – 10h40 Compte de résultats et Bilan – 30 min**

- Présentation rapport financier
- Présentation rapports commissaire au compte

- **10h40 – 10h55 Vote des résolutions (et pause) – 15 minutes**

- approbation du rapport moral 2023
- approbation du rapport d'activité 2023
- approbation du rapport financier 2023
- affectation du résultat
- approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- approbation du budget prévisionnel 2024
- **Pour l'élection du CA** : deux postes de délégués régionaux sont vacants (pour les régions Corse et Pays de la Loire). A priori le poste ne sera pas pourvu pour la Corse car pas d'autres adhérents actuellement que l'ODARC. Et pour le poste de Pays de la Loire, il sera simplement fait information que le vote du DR suppléant PDL aura lieu lors de l'AGO de l'Afac PDL, quelques jours plus tard.

2^{ème} partie : AGO et AGE Vie associative de 11h00 – 12h30

11h00 – 11h30 : Focus sur les Afac régionales avec, pour chaque Afac régionale qui le souhaite, une présentation d'un événement ou d'un projet phare : OCC / NOR / PDL / HDF / BFC (NAQ à confirmer) → Soit 5 à 6 minutes par Afac régionale

11h30-12h30 :

- Présentation de la nouvelle identité
- Règlement intérieur / statuts nationaux
- Statuts types régionaux / convention de marque
- Ouverture AGE en fonction du quorum atteint (sinon report 15 jours après)
- **Attention à la différence de quorum entre AGE et AGO**
- Lancement des votes en différé sur Balotilo pour permettre à un maximum de membres de voter, avec mise à disposition de l'enregistrement de l'AG sur ce volet

Décision du conseil d'administration :

Le bureau valide la proposition de déroulement de l'assemblée générale et donne mandat au président et au trésorier d'inviter les membres et les partenaires.

En AGE, l'Afac doit respecter un quorum, il faut qu'un quart des membres soient présents pour délibérer valablement. Il est proposé de tenir cette AGE même si ce quorum n'est pas atteint. Et de s'appuyer sur l'enregistrement de ces échanges en AGE pour une seconde AGE qui sera convoquée à la suite.

PROJETS

7) Accord-cadre AFAC -OFB

Rappel des décisions prises lors du dernier CA du 25 avril 2024 :

- Le conseil d'administration Afac a donné un accord de principe pour poursuivre les échanges avec l'OFB afin de faire aboutir l'accord-cadre.
- Le projet d'accord-cadre a été adressé à tout le CA, pour relecture et intégrations de remarques.
- Il a également été décidé d'engager un recensement plus exhaustif des actions en région entre Réseau Afac et DR OFB.
- Enfin, le conseil d'administration a identifié un besoin d'avoir des éléments de réponse de la part de l'OFB concernant le soutien financier aux actions du Réseau Afac en région pour trouver une complémentarité d'actions et de moyens financiers.
- Il était convenu que le conseil d'administration donne son avis définitif sur l'engagement de l'accord cadre lors du CA du 30 mai.

Modifications/informations apportées depuis le 25 avril :

- À l'article 4, Sylvie Monier propose de compléter comme suit cette phrase portant sur les modalités de travail conjoint "Les Parties s'engagent à favoriser le rapprochement et la collaboration entre leurs composantes régionales, **sans aucunement s'y substituer.**" → **modification validée par le CA**
- A l'article 3, l'item relatif à la protection des haies a été retiré à la demande de l'OFB

- Interrogé concernant le soutien financier aux actions du Réseau Afac en région, l'OFB confirme que cet accord cadre a bien pour objectif de consolider les relations de travail existant. Cet accord cadre n'a pas de dimension financière, il ne peut pas être apporté via cet accord cadre de confirmation d'un maintien ou d'une reconduite des projets actuellement financés, mais cet accord cadre devrait concourir à consolider ces partenariats.

NB : le projet d'accord-cadre n'a pas encore été validé en comité des interventions stratégiques de l'OFB.

Recensement des actions partenariales entre réseau Afac en région et DR OFB :

Structure	Région	Actions menées en partenariat avec l'OFB (nature, type d'aide si actions financées, durée, etc)
Afac Hauts-de-France	Hauts-de-France	Journée d'échange sur la réglementation, sortie terrain, sensibilisation aux pratiques de gestion durable (recépage, etc) : co-organisation avec la direction régionale de l'OFB. 1ère journée en décembre 2023.
AFAC PDL	PDL	Financeur principal du poste d'animation (près de 80%) via convention AgriFaune (annuelle, depuis 2020) + financement d'une partie du budget des rencontres régionales AFAC PDL
Afac BFC	Bourgogne Franche-Comté	Pas encore de lien avec l'OFB (mais projet Biodiv à FNE BFC)
AFAC Normandie	Normandie	Pas de lien direct avec l'OFB. De bonnes relations avec Nathalie CHEVALIER et Hélène MICHAUD. Cette dernière accompagne l'une de nos techniciennes bocage dans le cadre du projet LIFE ARTISAN. La collectivité qui porte ce projet (CC Cingal - Suisse Normande) est intégrée en tant que partenaire dans notre Fonds Vert. Nous sommes souvent sur les mêmes évènements, donc nous nous rencontrons souvent. Nous échangeons quelques mails à l'occasion, pour des sujets règlementaires surtout.
Pôle arbre AuRA	AuRA	Soutien financier au pôle arbre aura depuis 2021, avec d'autres financeurs, via le plan régional biodiversité. Le pôle arbre fédère les acteurs, anime des GT sur des thématiques spécifiques liées aux arbres champêtres, appuie les financeurs publics pour monter des programmes efficaces sur le terrain et en synergie entre eux, et a appuyé la montée en puissance de la filière VL
Cellule haies FRC	AuRA	Soutien, via écocontribution, d'une cellule "haies" régionale à la FRC
APAM	PACA	Pas d'actions avec OFB pour le moment, sauf sur le Végétal d'origine local (Exemple Guide "Plantons local" avec ARBE).
	OCC	Des collaborations à l'échelle des départements, avec les opérateurs départementaux, sur les sujets de police
Haies Vives d'Alsace	GE	Soutien de la DR OFB au projet de constitution de la SCIC Végétal local
(Agroof)	PACA OCCITANIE	Financement projet de R&D vitiforesterie VITAM

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration Afac donne son accord pour engager la signature de l'accord cadre AFAC-OFB, il donne quitus au bureau pour apporter des modifications mineures à l'accord cadre si des demandes de modifications sont exprimées par l'OFB après passage du projet de partenariat en comité des interventions stratégiques de l'OFB. Et le conseil d'administration donne mandat au Président de l'Afac pour signer l'accord cadre une fois finalisé.

8) Projet formation CEZ Bergerie Nationale

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 13 « formation » du Pacte en faveur de la Haie, la DGER (= Direction générale enseignement recherche) du MASA a confié à la Bergerie nationale de Rambouillet (BN) la rédaction et le portage d'un projet autour de la haie. L'ambition est de toucher le plus d'établissements d'enseignement possibles, à la fois publics et privés, dans toutes les filières de productions et sur l'ensemble du territoire (DROM-COM inclus).

La Bergerie nationale s'est rapprochée de l'Afac-Agroforesteries pour nous proposer d'être partenaire du projet en tant que bénéficiaire associé, en apportant notre expertise technique. Des échanges préparatoires ont également eu lieu avec CDAF et le RMT Agroforesteries.

Ce projet permettrait de valoriser les travaux que nous avons menés autour de cette thématique dans le cadre du projet Resp'haies et dans le cadre du projet Enseign'haies (= expérimentation et conception et test de séquences pédagogiques), mais également de faire le lien avec les travaux portés par l'Afac dans le domaine de la formation dans le cadre du partenariat FNC-AFAC et dans le cadre du partenariat avec la FNAB, au sein du projet INTER-ONVAR Label Haie.

Il y aurait également des liens à faire avec l'étude prospective « emploi/activité/compétence » que porte l'Afac dans le cadre de son ONVAR, avec potentiellement comme débouché de faire émerger des certifications professionnelles.

Ce projet a donc une dimension stratégique forte pour le Réseau Afac. Il devrait durer trois ans et pourrait commencer rapidement (potentiellement en 2024) car enjeu d'engager le projet pour sécuriser les crédits.

Une première rencontre avec la BN a eu lieu le 6 mai.

Au-delà des échanges sur le contenu technique du projet, qui ont montré que l'Afac pourrait contribuer à plusieurs volets du projet, l'Afac a posé comme condition de sa participation au projet :

- De pouvoir bénéficier d'un financement permettant de financer l'équivalent d'un temps plein → accord de la DGER
- Que le taux d'intervention de la subvention soit de 100% → la DGER propose 80% (mais négociation encore en cours, une demande d'arbitrage a été envoyée au cabinet du Ministre par la DGER).

Au sujet de ce projet, le bureau Afac propose au CA Afac que l'Afac ne s'engage pas dans ce projet si le taux d'intervention est inférieur à 100%.

Pour aller plus loin : premières réflexions autour de ce projet (= contenus transmis par la BN)

- Un objectif de repérage ; de capitalisation et de diffusion des ressources existantes et des « bonnes pratiques » autour de la haie. A cet effet, plusieurs séminaires devront être réalisés.
- Un objectif d'expérimentation pédagogique, en identifiant les nouveaux champs à explorer. Une entrée par problème (« à quoi répond la haie ? ») pourra être proposée.
- Un objectif d'accompagnement (**plantation** et gestion) des exploitations des établissements, en se calant sur leurs problématiques et leurs objectifs pédagogiques.

Cet accompagnement pourra se faire selon deux niveaux :

- Un premier cercle d'établissements « pionniers », un groupe moteur déjà engagé sur la thématique des haies ;
- Un second cercle, recruté autour des « pionniers », qui seraient des établissements en demande, par encore lancés dans leur dynamique ou au début d'un projet.

Il est envisagé de faire travailler les établissements localement, par collectifs territoriaux / régionaux.

Des temps forts nationaux seront aussi prévus, notamment pour le lancement, puis à la fin de chaque année jusqu'à la clôture.

Les trois objectifs principaux seront déclinés en plusieurs tâches opérationnelles, chacune liée à des indicateurs de suivi et des livrables.

Quelques exemples d'actions potentielles :

- Des actions de sensibilisation des équipes pédagogiques aux enjeux et intérêts de la haie.
- Des journées au pieds des haies en collectifs locaux pour des démonstrations de techniques et des échanges d'expériences.

Echange au sein du CA :

- demander si les bénéficiaires peuvent être aussi des MFR
- en Occitanie des réalisations sont déjà engagées dans ce domaine, dans le cadre d'un projet régional

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide que l'Afac s'engage dans ce projet seulement si le taux d'intervention est de 100%. En cas d'accord favorable, des échanges auront lieu avec le CA Afac pour construire la réponse et monter le projet.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président
Philippe Hirou

Le Trésorier
Stéphane Vassel